

Le comité de sélection, tel qu'il est précisé à l'article 7, a défini deux principaux critères de sélection. Chaque proposition fera l'objet d'une note sur 100 points, selon les modalités précisées ci-dessous.

Concernant son dossier de candidature et les moyens mis en œuvre **(sur 60 points)** :

- la **compréhension** du dispositif, de ses enjeux et de ses objectifs ;
- la **pertinence** globale de l'offre et l'adéquation avec le projet associatif et stratégique de la structure ;
- Les **moyens engagés** sur le DLA : les moyens humains (profils de poste, compétences, conditions de travail, démarche de recrutement le cas échéant ou personne déjà en poste), les moyens matériels (locaux, secrétariat, communication), le budget annuel estimé pour conduire la mission et le plan d'action proposé sur 3 ans qui répond aux objectifs de la politique publique (objectifs de l'action, public bénéficiaire, mécanisme d'identification des besoins, description de l'action).

Concernant la structure candidate **(sur 40 points)** :

- son **ancrage territorial** (diversité des partenaires, dont les collectivités territoriales, son inscription dans les réseaux de l'ESS, sa capacité à assurer une couverture de tout le territoire régional...)
- son **expérience du fait associatif** et des enjeux liés à l'emploi dans les structures d'utilité sociale ;
- son **expérience dans l'accompagnement** de projets et spécifiquement dans le domaine de la Gestion des ressources humaines et la fonction employeur ;
- la **gestion de la structure** (sa solidité économique et financière et le cas échéant, son expérience dans la gestion de dossiers FSE, ses outils de gestion et de prévision ; la diversité de ses financements ; son mode de gouvernance et de management, et ses processus RH).

6. CALENDRIER

L'appel à projet est lancé le **6 novembre 2013**. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 6 décembre **2013 à 18h**.

Les dossiers sont à retirer sur les sites Internet suivants :

- Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi : www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr
- CDC : www.caissedesdepots.fr ou www.valoffre.caissedesdepots.fr

Ils seront à déposer en version électronique ou papier à :

Direction Des Entreprises, De La Concurrence, De La Consommation, Du Travail Et De L'emploi Bisdary 97113 GOURBEYRE,
Réfèrent : Mme ROMUALD Catherine
Mail : catherine.romuald@dieccte.gouv.fr ou dd-971.direction@dieccte.gouv.fr